



## Missions

Le CROP est un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).

Il assure l'accompagnement d'enfants déficients auditifs présentant une déficience auditive moyenne, sévère ou profonde, avec ou sans troubles associés.

Le CROP est agréé pour l'accueil de 40 enfants au titre des articles D 312-98 à D 312-110 du Code de l'action social et des familles.

Les actions du CROP visent à :

- Assurer un accompagnement familial, scolaire, social, culturel et médical des enfants présentant des troubles de la fonction auditive.
- Prendre en charge précocement la surdité afin de prévenir et limiter l'installation de processus d'inadaptation.
- Développer l'autonomie afin de garantir l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs.
- Mettre à disposition les techniques rééducatives, thérapeutiques, éducatives, pédagogiques permettant aux jeunes déficients auditifs une scolarité inclusive.

## Fonctionnement

Une **décision** de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) orientant vers le service est obligatoire (notification communiquée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées – **MDPH**) pour un accompagnement par le service.

Une **période d'observation** permet de réaliser les bilans nécessaires à l'évaluation précise du type de surdité, des capacités et du développement de votre enfant, des rééducations à mettre en place, du projet langagier que vous souhaitez... afin de déterminer quelles aides nous pouvons vous apporter.

A la fin de cette période, un **projet personnalisé d'accompagnement** est élaboré. Ce projet est réactualisé au moins une fois par an. Ce projet détermine les accompagnements nécessaires pour l'enfant dans sa vie familiale, scolaire et sociale.

## Territoire d'action

### Le CROP a une vocation départementale

Les prestations (bilans, rééducations, soins...) sont apportées directement sur le lieu de vie (domicile, crèche, école...). Elles peuvent parfois se dérouler dans les locaux du service.

Un soutien technique peut être apporté aux professionnels du département (enseignants, libéraux...).

## Equipe transdisciplinaire

- \* Un directeur et une coordonnatrice de service,
- \* Un médecin ORL phoniatre,
- \* Psychologue et neuropsychologue,
- \* Psychomotricienne,
- \* Orthophonistes,
- \* Enseignant (mis à disposition Education nationale)
- \* Educatrice spécialisée,
- \* Monitrices Langue des Signes,
- \* Personnel administratif (secrétaire, comptable)

## Financement

Le financement des interventions est assuré à 100% par les organismes d'assurance maladie et contrôlé par l'ARS (agence régionale de santé) de Bourgogne Franche-Comté.